

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



**CHRONIQUE MENSUELLE**  
 Le refroidissement des wagons d'été. — La transmission de la chaleur et du froid. — Une lune de miel refroidie. — Une maison de cinquante kilos. — Les maisons portatives et l'Évolution. — Les briques de verre. — Aquarium hygiénique.

Il y a plus de cent ans que les trains de voyageurs ont commencé à circuler sur les voies ferrées ; mais il y a beaucoup moins de temps que les bonnes Compagnies se sont décidées à chauffer, pendant l'hiver, les wagons de première et de seconde classe ; quant à ceux de troisième, ils en sont encore, à l'heure actuelle, à la primitive bouillotte.

Evidemment, la bouillotte, cela vaut mieux que rien, car, si ça ne chauffe pas, ça donne au moins l'illusion du chauffage. D'autre part, cet ustensile ne laisse pas que de présenter des inconvénients, car il occasionne des promiscuités de pieds intersexuels que la morale ne peut que réprouver.

Il faudra probablement laisser écouler de nombreuses années, avant que le chauffage par circulation de vapeur ait pu pénétrer dans la voiture du prolétaire. Enfin ! le progrès est en marche, attendons. Ce qui le prouve bien, d'ailleurs, c'est qu'il est venu dernièrement à l'idée de quelqu'un que, étant donné le chauffage des wagons en hiver, il serait peut-être possible de procéder à leur refroidissement pendant l'été.

Actuellement, un moyen simple d'aérer les voitures consiste à ouvrir les fenêtres des wagons ; on se trouve ainsi placé dans des courants d'air à 30 degrés, saturés de poussières et de fumées. Aussi, quand on descend d'un wagon d'express après un parcours de 500 kilomètres seulement, on se trouve déguisé en nègre habillé de blanc.

Or, pourquoi ne pas utiliser les conduites de vapeur tout installées, pour y faire circuler, pendant l'été, de l'air convenablement refroidi. Au contact des tuyaux et des caisses de chauffe, ainsi transformés en appareils réfrigérants, l'atmosphère surchauffée des wagons, abandonnant son calorique, se transformerait en un milieu plein de suavité et de fraîcheur.

Il reste à savoir si les appareils établis pour le chauffage seraient suffisants pour le refroidissement. Or, M. E. Jeran, qui a suggéré cette bonne idée, résout la question comme suit :

En hiver, dit-il, on cherche à maintenir dans les compartiments une température de 10 à 15 degrés, ce qui, pour une température extérieure de 25 degrés, représente un écart de 40 degrés entre les deux milieux.

C'est donc pour cette différence de température que les surfaces rayonnantes des appareils de chauffage ont été calculées, car la transmission de la chaleur à travers les parois métalliques est directement proportionnelle à l'excès de température d'un milieu sur l'autre.

Le problème du refroidissement est exactement le même, sauf qu'il se produit en sens inverse. D'autre part, les écarts

pratiques sont moins grands ; car, lorsque la température extérieure est de 30 degrés, on est tout heureux et tout ragailardi de pouvoir goûter un état calorifique abaissé seulement à 20 degrés. Il serait même dangereux de tomber plus bas, car, au sortir des gares, chauffées à blanc par le soleil implacable, on risquerait de prendre des bronchites en entrant dans les wagons transformés en glaciers.

En fait, il suffirait donc d'abaisser de 10 degrés la température ambiante, à l'intérieur des wagons.

Mais, ce qu'il faut envisager, ce sont les conditions de la transmission, à l'état de régime. Dans le cas du chauffage, la vapeur est admise dans les canalisations, à la pression de 1 1/2 à 2 atmosphères, soit à la température de 115 degrés en moyenne. L'air du compartiment étant supposé maintenu à la température de 15 degrés, la transmission de la chaleur s'effectue en vertu d'un excès de température, d'un milieu à l'autre, de 100 degrés. On obtient ainsi pratiquement, comme nous l'avons vu plus haut, un réchauffement de 40 degrés.

Or, nous n'avons besoin, dans l'autre cas, que d'un refroidissement de 10 degrés ; la transmission de chaleur inverse doit donc être simplement le quart de ce qu'elle était auparavant, et il suffira que cette absorption s'effectue au moyen d'une différence de température de 25 degrés. Enfin, la température de régime de l'air du compartiment devant être maintenue à 20 degrés, il suffira, pour obtenir l'écart de température voulu, que l'air froid soit simplement à 5 degrés au-dessous de zéro.

Tel est le raisonnement de M. E. Jeran. Il est très ingénieux et très simple, mais légèrement inexact. Il suppose, en effet, que l'échange de calories à travers les parois métalliques est indépendant de la nature des deux milieux. Or, cette transmission varie, au contraire, dans de grandes proportions suivant le fluide qui circule dans les canalisations et le milieu extérieur où celles-ci sont plongées.

Ainsi, l'on admet, d'après des moyennes d'expériences très nombreuses, que la quantité de chaleur transmisé par mètre carré, par heure et pour chaque degré de différence entre les températures des deux milieux séparés par une paroi métallique, est de 6 calories en moyenne quand la transmission se fait de l'air à l'air, tandis que cette moyenne s'élève à 12 calories environ, soit au double, quand il s'agit de la vapeur d'eau et de l'air.

Ce n'est donc pas seulement le quart, mais la moitié de l'effet utile des surfaces rayonnantes qu'il faudrait réaliser. Dans ces conditions, la température de l'air froid circulant à l'intérieur des appareils devrait être abaissée à 30 degrés au-dessous de zéro, ce qui changerait de gamme, comme on dit vulgairement.

En supposant qu'on puisse refroidir l'air à ce degré, condition nécessaire pour que la surface des appareils soit suffisante pour leur fonction refroidissante, il suffirait d'absorber le quart des calories rayonnées par les mêmes appareils utilisés au chauffage, ce qui représenterait seulement 115 calories.

Dans ces conditions, un train de 12 wagons, dont les appareils de chauffage à vapeur comportent environ 52 mètres carrés de surface, absorberait par heure 6000 calories.

Mais il ne suffit pas de refroidir l'atmosphère des wagons,

il faut aussi le renouveler par un afflux d'air pur, sans ouvrir les fenêtres.

Le mieux serait donc d'insuffler dans les wagons, par des orifices convenablement disposés, de l'air frais, qui s'échapperait ensuite par des lanterneaux supérieurs.

Il va sans dire que, dans tous les cas, l'installation comprendrait une machine à production de froid, soit au moyen de l'ammoniaque, de l'acide sulfureux ou de tout autre procédé, de pratique courante dans l'industrie.

Pourquoi n'utiliserait-on pas également le froid intense produit par la détente des gaz sous pression. Ainsi, de l'air comprimé à 10 atmosphères se refroidit de 140 degrés en se détendant à la pression atmosphérique.

Les compresseurs alimentant les freins Westinghouse pourraient desservir également les compartiments. Il conviendrait, toutefois, de manœuvrer les robinets avec précaution et de ne pas s'endormir en partant de Lyon avec le robinet réfrigérant ouvert, car on pourrait arriver à Paris avec une température de 100 degrés au-dessous de zéro. Il y aurait certes là de quoi refroidir les cerveaux les plus incandescents et les jeunes époux en voyage de noces les plus énamourés.

\*  
\* \*

Ce qui prouve que le Progrès n'est qu'un éternel recommencement, c'est qu'au *xx<sup>e</sup>* siècle, on en revient aux coutumes des tribus nomades des temps préhistoriques.

En ce temps-là, les hommes, avec leurs femmes, campaient sous des tentes, des paillottes et autres immeubles mobiles par destination. Aujourd'hui, les Américains, peuples ultra-modernes, imitent ces mœurs primitives et se livrent à la construction de maisons démontables et éminemment transportables.

Des manufacturiers de Pittsburg et de Pensylvanie profitent de la densité dérisoire de l'aluminium pour vous livrer, à des prix relativement doux, une maison portative du poids maximum de 50 kilogrammes.

Si nous admettons le principe de la régression, qui est le complément indispensable de la grande théorie de l'évolution, nous devons logiquement inférer de cette situation que, d'ici quelques petits siècles, l'homme sera revenu à l'état de colimaçon, que, d'après ladite théorie, ses ancêtres devaient occuper jadis.

Car si, comme le prétendent les évolutionnistes, c'est la fonction qui fait l'organisme, l'homme accoutumé à porter sa maison, qui pèsera relativement moins sur ses épaules que la coquille sur le corps de l'escargot, finira par se souder à sa propre demeure et deviendra un mollusque parfait.

Une autre innovation américaine est celle des maisons de verre, construites par un industriel de Chicago. Il ne s'agissait pas, il est vrai, de maisons d'habitation proprement dites, mais de bâtiments destinés à l'installation de magasins, ateliers ou bureaux.

Il ne faut pas croire non plus que ces constructions étaient transparentes, comme la maison de verre du sage; les opérations commerciales demandent plus de mystère et l'employé de bureau doit pouvoir sommeiller paisiblement sur son rond de cuir, à l'abri des regards indiscrets.

Ce ne sont pas des maisons de glaces, ou plutôt de vitres, mais les matériaux sont constitués par des briques de verre creuses, soufflées et moulées. La difficulté résidait, paraît-il, dans l'opération du recuit du verre, mais les Américains ont résolu le problème d'une façon parfaite.

Nous pouvons ajouter, d'ailleurs, qu'il n'est pas besoin d'aller en Amérique pour trouver des briques de verre présen-

tant toutes les conditions voulues de résistance pour la construction. Telles sont, en effet, les briques de verre Falconnet, employées depuis longtemps en Suisse, et dont nous avons vu des applications très réussies à la construction de divers pavillons, à l'Exposition du parc de la Tête-d'Or, d'heureuse mémoire.

En fait de maisons bizarres, il faut citer la maison entièrement appropriée à la vie intime que fit construire dernièrement un docteur hollandais à Yokohama, et qui constituerait, d'après les professionnels, l'idéal de l'habitation hygiénique.

Les murs de ladite maison sont à doubles parois, construites avec des plaques de verre de 13 millimètres d'épaisseur, et séparées par un espace de 10 centimètres, rempli d'une solution aqueuse très concentrée d'un sel de sodium.

Cette maison, semblable en cela à celle de Cadet-Roussel, n'a ni poutres ni chevrons. On y pénètre par un corridor souterrain fermé par des portes fonctionnant comme des soupapes, de manière à ne laisser pénétrer, à l'ouverture des orifices, qu'une quantité d'air insignifiante.

L'aération intérieure se fait au moyen de tuyaux qui puisent l'air extérieur au-dessus du sol et viennent déboucher dans une chambre basse où l'air est filtré, en passant à travers des cages remplies de coton, qui retient les poussières chargées de microbes. Un système de tirage est ménagé à la partie supérieure de l'immeuble pour évacuer l'air contaminé par la respiration.

Quant à la solution saline interposée entre les parois des murs, elle sert, paraît-il, à maintenir une température constante à l'intérieur de l'habitation, car la chaleur solaire, pendant le jour, active la dissolution du sel, en produisant un refroidissement consécutif, tandis que la température plus basse de la nuit détermine une cristallisation accompagnée d'un dégagement de chaleur qui rétablit l'équilibre.

Malgré tous ces avantages, il n'est pas probable que cette construction modern-style puisse s'acclimater de longtemps dans notre pays épris d'esthétique. Quelques esprits chagrins ont même comparé ces demeures à de gigantesques cloches à melon. Sans régresser jusqu'au règne végétal, nous les qualifierions volontiers de vastes aquariums, et nous craindrions évolutionnellement que, dans un pareil milieu, l'homme ne rétrograde au rang des vertébrés à sang froid dont le cachalot fait le plus bel ornement.

DARYMON.

### Les Méfaits des Règlements de Voirie

Il n'est rien de plus beau qu'un règlement administratif! et — avouons-le — de plus nécessaire. Ce ne doit pas être, cependant, un dogme intangible. L'application doit en être faite avec discernement, et non pas toujours avec une rigueur aveugle. La Ville-Lumière elle-même n'est pas exempte des actes qu'un artiste au style un peu âpre qualifiait de « vandalisme administratif ». *Le Journal*, en effet, nous l'apprend en ces termes :

« La place des Vosges présente en ce moment l'aspect le plus extravagant. La superbe ordonnance des façades, jusqu'ici, en avait été respectée; on avait même obtenu la disparition de quelques enseignes qui juraient avec les lignes et la couleur des nobles architectures. Mais voici aujourd'hui toute cette beauté ruinée par la plus stupide application des règlements municipaux.

« On sait que, périodiquement, tout propriétaire d'immeuble à Paris doit rebadigeonner sa façade. Cette année, c'est le tour du quartier de la place des Vosges d'être rebadigeonné. Les propriétaires se sont donc exécutés.

« La Ville de Paris elle-même a donné l'exemple, et elle a repeint de haut en bas la maison où elle doit installer le musée Victor-Hugo, et dont elle est propriétaire. Une couche de couleur rose, d'un ineffable rose crevette, revêt les parties de pierre. Et il faut voir avec quelle conscience sont marqués les joints des briques !

« Les autres propriétaires de la place des Vosges n'ont point tous imité la Ville de Paris. Sans doute, certains d'entre eux ont été séduits par la nouveauté de ce badigeon crevette. Mais d'autres ont voulu montrer quelque originalité. Il y a donc des badigeons blancs, des badigeons gris, des badigeons crème. C'est un carnaval de maisons, au milieu duquel se détache, vénérable et magnifique, la façade du numéro 14, la seule qui échappe aux réglemens et défie les badigeonneurs, parce qu'elle est classée parmi les monuments historiques.

« Le scandale, c'est que cette maison soit seule classée, et que toute cette place admirable ne soit pas défendue contre la tyrannie des réglemens municipaux et ceux qui ont charge de les faire appliquer. »

Puisse cette innovation, aussi polychrome que carnavalesque, ne pas trouver d'imitateurs à Lyon !

## L'HYGIÈNE DES CONSTRUCTIONS NEUVES

Bien que la fièvre de construction, dont avaient bénéficié à Lyon les industries du bâtiment il y a quelques années, soit un peu calmée, ensuite surtout de l'application des taxes de remplacement, les immeubles neufs, dans certains quartiers en transformation, jouissent de la faveur que leur méritent le confortable et le bon agencement intérieurs.

Certaines personnes, néanmoins, redoutent, en *essuyant les plâtres*, de faire provision de douleurs pour leurs vieux jours ; elles attendent que de longs mois se soient écoulés pour assainir les constructions neuves ; mais, dans l'intervalle, le local convoité se trouve loué par de moins craintifs, qui, d'ailleurs, la plupart du temps, ne se portent pas plus mal pour cela ; il leur suffit de prendre, au préalable, les précautions hygiéniques suffisantes que nous pouvons formuler ainsi :

Brûler deux ou trois fois de 2 à 3 kilogrammes de charbon de bois dans chaque pièce bien close. Pendant la combustion, le carbone se combine avec l'oxygène de l'air et forme de l'acide carbonique ; ce gaz est absorbé avidement par la chaux des murailles, et favorise ainsi le dessèchement. Après quoi, on ouvre l'appartement pour y établir un fort courant d'air, et, peu après, ces pièces sont habitables sans danger.

Il va sans dire que cette opération ne doit être faite qu'après l'aération normale et rationnelle qui est pour tout immeuble une condition essentielle de bonne exécution.

Non moins que l'humidité, l'odeur de la peinture, même après un certain temps, incommode certains odorats subtils. Le moindre inconvénient de cette odeur est de causer chez beaucoup de personnes de violents maux de tête. On arrive à assainir un appartement en tenant ouvertes les portes et les fenêtres ; mais ce moyen n'est ni expéditif, ni toujours praticable. On a aussi recommandé de placer dans les pièces nouvellement peintes, un seau d'eau dans lequel on a jeté quelques poignées de foin.

Le procédé suivant est beaucoup plus sûr : dans chaque chambre peinte, placer deux vases contenant chacun 50 à 60 grammes d'acide sulfurique. Les vapeurs de l'acide s'emparent de l'odeur et, après quelques heures, on ouvre les fenêtres pour ventiler la pièce, qui redevient alors habitable.

## LE PROTOTYPE du Théâtre Wagnérien

On vient d'inaugurer à Munich un théâtre modèle, un théâtre comme Wagner l'avait toujours rêvé. Vous avez souvent entendu parler du fameux *Festspielhaus* de Bayreuth, sur le Main, la Mecque des wagnériens, le grand rendez-vous annuel des musiciens les plus célèbres, des amis de Wagner, des princes et des richards de toutes les parties du monde. On vient d'Australie à Bayreuth pour entendre les *Maîtres Chanteurs*. Chacun sait que le *Festspielhaus*, construit d'après les plans de Wagner, est pourvu de tous les raffinements techniques imaginables ; qu'on ne voit pas l'orchestre, afin que l'attention du spectateur puisse se concentrer sur la scène, et qu'enfin toute la salle présente un autre aspect que nos théâtres ordinaires. Il faut noter aussi qu'il n'y a que la fine fleur des enthousiastes du Maître qui se rend à Bayreuth et, comme on n'a voulu désobliger personne, on s'est bien gardé d'établir de différences dans les prix des places.

Le nouveau théâtre qu'on vient d'inaugurer dépasse en beauté celui de Bayreuth. Il est vrai qu'on a eu vingt-cinq ans de temps pour réaliser l'« idéal » du grand compositeur, car il y a juste vingt-cinq ans qu'on a inauguré le *Festspielhaus* de Bayreuth. Dans notre dernier quart de siècle, on a fait beaucoup de progrès dans le machinisme du théâtre, et les décors jouent un rôle très important dans les opéras de Wagner. Donnons donc la description de ce nouveau théâtre wagnérien dont à Munich on se montre si fier.

Munich, comme tant d'autres grandes villes, est entouré de toutes parts de vastes espaces à bâtir. C'est sur une de ces larges étendues qu'a été établi le nouveau monument. Il se trouve donc tout à fait à l'écart, pour ainsi dire dans la solitude. Pourquoi l'a-t-on placé si loin hors des murs de la ville ? demanderez-vous. Ordinairement, on pourrait dire toujours, un opéra est situé au centre de la ville, afin que les gens puissent y arriver facilement de tous les côtés. Les avis sur cet isolement diffèrent grandement. Les uns prétendent qu'on a relégué le *Prinzregenten Theater* dans cet abandon pour obtenir le terrain à meilleur compte, afin de pouvoir bâtir largement, et cet avis a pour lui beaucoup de probabilité. Les autres vont plus loin et disent qu'on a bâti le théâtre au milieu des prairies par pure spéculation. Et en effet, vis-à-vis, à gauche et à droite du bâtiment, on peut lire déjà sur des écriteaux, en immenses lettres noires : « *Prinzregenten-Platz Aktiengesellschaft, Bauplätze zu verkaufen* », ou, en français, « Place du Prince-régent, Société par actions, terrains à vendre. » Enfin, d'autres encore s'imaginent qu'on n'a choisi la solitude que pour éviter le brouhaha de la pleine ville, qui peut être si désagréable pour l'auditoire pendant les pauses ou les « pianos » de l'orchestre. C'est ainsi qu'à Berlin, dans l'« Opéra d'été », on entend si souvent le roulement des voitures. Quoi qu'il en soit, spéculation ou non, le théâtre est achevé et les habitants de Munich comme les étrangers savent que, s'ils veulent entendre de la bonne musique, ils n'ont qu'à aller au *Prinzregenten Theater*.

Pour mettre ce temple isolé en rapide communication avec la capitale, on a déjà construit un réseau de lignes électriques.

Le nouvel édifice est construit intérieurement et extérieurement dans le même style que celui de Bayreuth, mais il est beaucoup plus grand.

On a, dit-on, employé 2.500.000 briques et 12.500 quintaux de ciment à la bâtisse. Les gens de Bayreuth prétendent que les Munichois n'ont fait que « plagier » leur théâtre à eux.

Les Munichois répondent simplement qu'ils sont contents de posséder enfin l'édifice que Wagner avait rêvé de voir élever à Munich ; car ne perdons pas de vue que Wagner et son ami romantique, le roi Louis II, voulaient, il y a vingt-cinq ans, bâtir « leur théâtre » dans l'Athènes de l'Isar. Mais ils rencontrèrent chez la population tant de résistance qu'ils ne purent la vaincre et furent forcés de recourir à la ville de Bayreuth.

Maintenant Munich possède également son *Festspielhaus*, tant pour le peuple que pour les riches ; car on y jouera tous les dimanches et les jours de fête, et non une fois par an comme à Bayreuth. La partie de la salle destinée aux spectateurs ne consiste qu'en un immense parquet, montant vers le fond par degré pour aboutir à une rangée de loges en ligne droite, dont celle du milieu est destinée au souverain. Cette imitation du théâtre grec, avec quelques modifications, servira dorénavant, croit-on, pour chaque nouveau théâtre en Allemagne, en quelque sorte de modèle. Il n'existe pas de différences de prix pour les stalles du parquet, ce n'est que pour les loges qu'on a fait des exceptions. On a tout simplement supprimé les balcons de côté d'où on ne peut voir rien voir et de cette façon on a évité les colonnes qui soutiennent ces balcons et interceptent, elles aussi, si fréquemment la vue. Entre la large scène et la première rangée de stalles, se trouve le fameux bombement qui cache l'orchestre, placé dans une profondeur. Nous avons indiqué plus haut le but qu'avait Wagner en construisant des « orchestres invisibles ». Faudra-t-il encore que le maître d'orchestre apparaisse en frac, puisqu'on ne le voit plus ?

D'ornements de peinture, point, dans le *Prinzregenten-Theater*, ni même une modeste sculpture, si ce n'est à gauche et à droite du parquet, où figurent quatre niches avec les statues des quatre plus grands compositeurs.

Passons à la scène, partie principale de toute l'entreprise. Elle contient sept rangées de coulisses avec trois *Freifahrten* ou ouvertures transversales pratiquées entre les planches de la scène et pouvant être fermées ou ouvertes par une simple manivelle hydraulique. Ces *Freifahrten* ont une largeur d'un demi-mètre et servent aux grandes pièces de décors qui figurent au milieu de la scène, comme, par exemple, une ruine, une montagne, etc. Ces pièces décoratives sortent d'un hangar souterrain, profond de 8 mètres. De plus, la scène est munie de six grandes trappes. Un nouveau mécanisme empêche la rupture des cordages. Les trappes peuvent faire disparaître le personnel, les tréteaux, les décors, et chacune d'elles est en état de soutenir un poids de 3000 kilogrammes. Toutes ces disparitions, même celles des décors les plus lourds, s'accomplissent à présent sans que le rideau doive baisser.

Les frises ressemblent à un pêle-mêle de cordages métalliques et de fils de fer. On est parvenu à faire descendre successivement 64 vues ou fonds de décors. La largeur d'un de ces tableaux est de 19 mètres et sa hauteur de 12 à 13 mètres. Puis il y a encore place pour « 20 soffites ». Le déroulement de ce qu'on nomme en Allemagne « *Wandelnde Dekorationen* » ou décors mobiles s'effectue au système tout à fait nouveau d'un automate électrique. Il suffit de pousser un ressort pour mettre tout le mécanisme en mouvement.

La spacieuse arrière-scène, qui sert aux profonds et impressionnants tableaux, est séparée de l'avant-scène, comme l'avant-scène est séparée de la salle, par une lourde porte en fer contre l'incendie. L'arrière-scène est encore prolongée par des hangars de décors, qui ont une profondeur de 20 mètres. Il va de soi que l'éclairage non plus ne laisse rien à désirer. Rien que sur la scène sont placés 20 globes électriques.

Le grand problème est donc résolu : on a construit en Allemagne un Opéra nouveau style. On a fait disparaître tous les défauts des vieux théâtres : plus de balcons et plus de colonnes, empêchant la vue et nuisant à l'acoustique ; plus de différence de prix pour les places, un immense parquet à 20 marcs la stalle. On a mis l'orchestre, comme Wagner l'avoué, dans la « *Mystische Tiefe* » ou profondeur mystérieuse. Et enfin, on a construit une scène sur laquelle on verra des miracles décoratifs. C'est pourquoi les wagnériens proclament la naissance d'une nouvelle ère théâtrale. C'est le théâtre du XX<sup>e</sup> siècle.

Mais, malheureusement, la création du temple musical que nous venons de décrire a fait surgir entre Bayreuth et Munich un conflit qui suscitera peut-être de longs et passionnants procès.

E. G.

## L'EMPLOI DE L'ÉLECTRICITÉ DANS L'INDUSTRIE

— SUITE —

**Accumulateur Mouterde.** — Dans la conception de son accumulateur, *Mouterde* a cherché, non pas à éviter le foisonnement, mais, bien au contraire, à l'utiliser et à en faire une condition de bon fonctionnement en le *faisant agir dans une direction déterminée et prévue*.

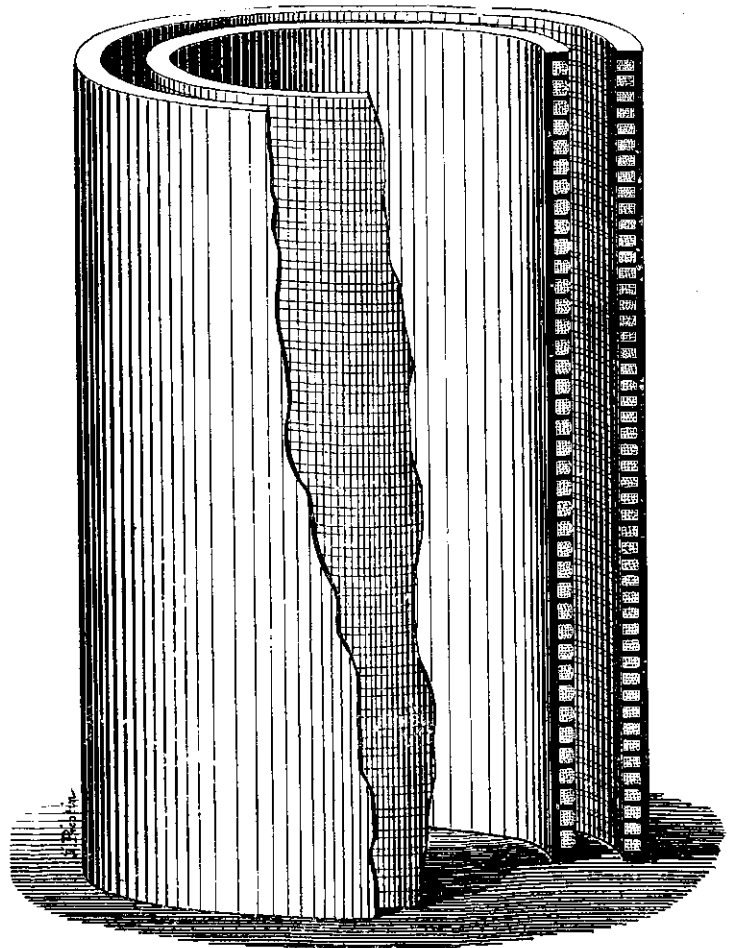


FIG. 8. — Cylindres Mouterde,

Il est parvenu aussi à donner à ses électrodes une forme telle, qu'elles sont absolument *rigides et indéformables* ; c'est ce que nous allons expliquer.

Les électrodes de l'accumulateur *Mouterde* sont formées,

non pas de plaques, mais de cylindres armés de nervures, occupant la surface *intérieure dans les positifs* et la surface *extérieure dans les négatifs*.

Ces cylindres figurent donc une sorte d'écrou et de vis.

Les nervures du cylindre négatif sont en forme de T; ceci, afin que la matière négative soit encastrée dans un logement à queue d'aronde et ne puisse se déplacer.

Les nervures du cylindre positif sont, au contraire, un peu aiguës et plus fortes sur leur base.

C'est dans les rainures profondes formées par ces nervures que les matières actives sont encastrées.

La figure 8 montre les cylindres positif et négatif; le positif, avec ses nervures à l'intérieur, et le négatif, avec ses nervures en T retenant la matière active négative extérieure.

Dans le *cylindre positif*, les matières actives forment donc une série de bagues ou anneaux superposés et encastrés entre les nervures.

Nous avons vu précédemment que la décharge de l'accumulateur fait passer le peroxyde de plomb (densité, 9,4) à l'état de sulfate de plomb (densité, 6,2).

Cette augmentation du volume de la matière de ces bagues annulaires entraîne, par conséquent, une augmentation du diamètre des bagues qui, par cela même, s'appliquent fortement contre la paroi interne du cylindre entre les nervures.

Comme on le voit, le foisonnement fait adhérer la matière des bagues contre le cylindre.

C'est précisément le but que l'on se proposait. En un mot, le foisonnement est consigné dans un cercle. La matière ne pourra donc plus tomber, étant, pour ainsi dire, scellée par son foisonnement même, et ceci d'une façon élastique, comme les divers segments du piston d'une machine à vapeur sont sollicités par leur ressort à s'appliquer toujours contre la paroi du cylindre.

Pour bien démontrer l'utilisation du foisonnement de la matière dans le cylindre, nous ferons une comparaison :

On a vu précédemment que le foisonnement de la matière active est identique et comparable au *gonflement du bois quand on le mouille*; or, les douves de bois d'un tonneau, retenues par les cercles, constituent un assemblage identique à celui de l'électrode cylindrique que nous venons de décrire: le *bois*, c'est la *matière active*; les *cercles*, c'est le corps du *cylindre*.

Eh bien, plus l'on mouille le tonneau, plus on assure l'adhérence du bois contre les cercles, *par le fait même du gonflement du bois*.

La forme cylindrique du tonneau n'en est pas changée pour cela; au contraire, l'effort du gonflement du bois assure la rondeur du tonneau.

Il en est de même dans le cylindre Mouterde, le gonflement de la matière assure la rondeur du cylindre en même temps que l'adhérence de la matière.

*Autre similitude* : dans le tonneau, le métal des cercles *travaille à la ténacité*, à l'allongement, c'est-à-dire utilise la plus grande somme de résistance que peut fournir un métal; il en est de même dans le cylindre, dont tout le métal est utilisé sous forme de cercle et travaille dans les mêmes conditions qu'un cercle.

*Blindage des cylindres*. — Par une disposition très judi-

cieuse, l'inventeur a trouvé le moyen de renforcer, dans une grande mesure, la solidité déjà très grande des cylindres positifs, comme nous allons le voir.

Dans l'énoncé des réactions qui s'effectuent dans l'accumulateur à l'électrode négative, nous avons vu qu'il n'y avait à cette électrode *ni foisonnement ni formation*: l'expérience a, du reste, démontré aussi que les électrodes négatives ne subissent aucune détérioration: on peut dire que le métal *ne travaille pas*, il n'est là que comme conducteur du courant.

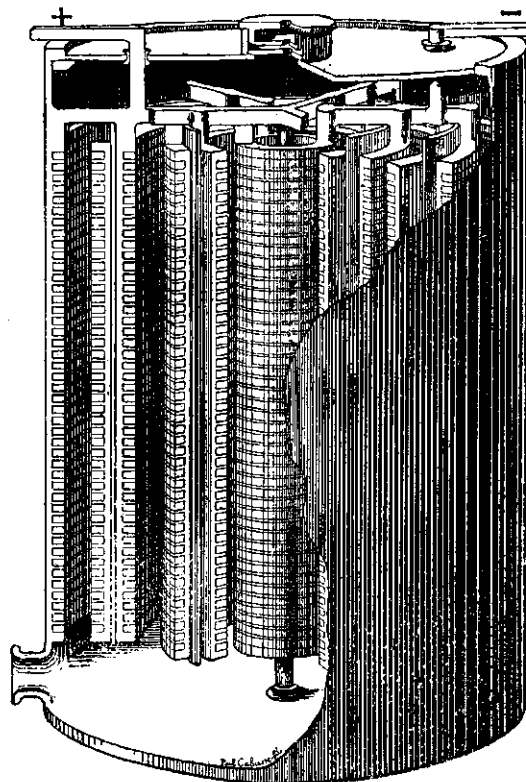


FIG. 9. — Accumulateur Mouterde.

Il serait pourtant avantageux que la ténacité de ce cylindre fût utilisée, sinon pour lui-même, du moins au profit du cylindre positif qui, lui, *travaille trop*. La solidité du cylindre positif bénéficierait de toute celle du négatif.

L'inventeur est arrivé à ce résultat en emmanchant le cylindre positif à l'intérieur du négatif suivant, mais en intercalant entre eux un manchon ou fourreau de matière isolante et inattaquable à l'acide.

L'accumulateur *Mouterde* se compose donc actuellement de plusieurs paires de cylindres emmanchés les uns dans les autres comme les divers tubes d'un télescope. Ces cylindres se consolident les uns les autres et forment un assemblage absolument compact.

Il est impossible d'imaginer rien de plus solide que cet assemblage tubulaire, dans lequel tous les matériaux mis en œuvre sont utilisés sous forme de cercles emmanchés les uns dans les autres; on conçoit donc que dans ces conditions on ait pu réduire au minimum le poids mort des électrodes et réaliser l'accumulateur léger.

*Suppression du bac*. — La forme cylindrique de l'électrode *Mouterde*, dont la surface extérieure n'est pas utilisée comme support de matière, a permis de *supprimer le bac* que nous avons vu employé dans tous les accumulateurs à plaques, pour contenir celles-ci et l'électrolyte.

Dans l'accumulateur *Mouterde*, le plus grand cylindre positif muni d'un fond constitue en même temps l'électrode et le bac. C'est là un grand progrès, car la fragilité des bacs en verre, en ébonite, l'encombrement des bacs en bois doublés de plomb sont toujours un ennui et une très grande dépense. La figure 9 montre un accumulateur Mouterde monté.

Un trou de vidange permet de vider l'appareil pour le laver, enfin un couvercle en matière transparente arrête toutes les projections acides sans empêcher le dégagement des gaz.

Ces accumulateurs cylindriques sont d'une solidité remarquable, tant à cause de la forme cylindrique de leurs électrodes que par la compacité de leur matière active, qui forme comme un béton cimenté dans une cuve métallique.

La suppression du bac réalise une grande économie de construction ; ce qui permet des applications auxquelles on n'aurait pu songer avec les anciens types à plaques.

Le blindage des cylindres les uns par les autres assure à cet appareil une solidité incomparable : tous les matériaux, en effet, travaillent sous forme de cercles et unissent leur force ou résistance. Le tampon de vidange, détail qui paraît banal, a pourtant une grande utilité ; il rend très facile le nettoyage que l'on redoute tant d'entreprendre dans les accumulateurs à plaques montées dans des bacs ; parce qu'il oblige à un démontage et remontage complet.

La couverture des éléments cylindriques empêche toute projection et évaporation de l'électrolyte : on peut abandonner à elle-même une batterie, sans crainte de voir le liquide baisser en dessous du niveau normal : recroître tous les mois le liquide, c'est là tout l'entretien.

Enfin, comme on l'a remarqué, dans l'accumulateur cylindrique, plus de bac, plus de tubes, ni supports en verre, plus d'accessoires : du plomb, seulement du plomb.

Un des côtés les plus remarquables de cette invention est certainement le procédé de fabrication ; mais ce procédé constituant un outillage spécial et un tour de main, il ne nous est pas permis de le divulguer ; il suffit que nous ayons démontré le progrès réel que l'on pouvait réaliser dans le domaine des accumulateurs et dans leur emploi dans les stations électriques.

(A suivre.)

F. M. Lœber<sup>1</sup>.

## LE MARCHÉ SIDÉRURGIQUE FRANÇAIS

D'une semaine à l'autre, puis à la suivante, les cours de la place de Paris se répètent identiques pour chaque catégorie.

Les industriels des Ardennes n'ont pas encore de transactions importantes, et quelques fonderies se sont vuës dans la nécessité de renvoyer temporairement un certain nombre d'ouvriers ; d'autres chôment un ou plusieurs jours par semaine.

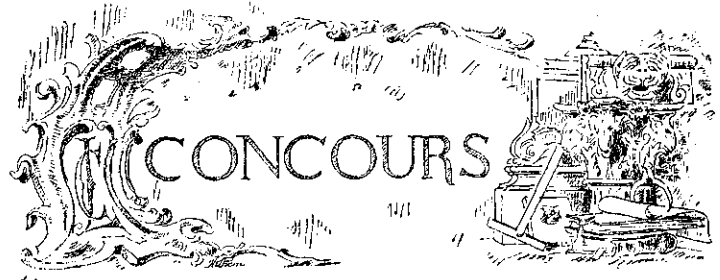
Bien qu'en légère reprise dans le Centre, ainsi que le constatait notre précédent bulletin, le travail est sensiblement moins abondant que dans les périodes correspondantes des années antérieures.

La Haute-Marne s'en tient au prix de 17 francs, pour les fers, que nous annoncions la quinzaine dernière ; malgré les exigences de

<sup>1</sup> Extrait du *Traité pratique d'électricité appliquée à l'industrie*, principes, construction et emploi de machines dynamos et d'accumulateurs, par F.-M. Lœber, ingénieur-électricien. — 1 vol. petit in-8°, avec 100 figures dans le texte, cartonné 3 fr. 50. — A. REY & C<sup>ie</sup>, éditeurs, 4, rue Gentil, Lyon.

la clientèle qui demande toujours des réductions ; mais dans cette région, l'activité ayant repris dans les usines, il est possible aux maîtres de forges de résister à tout effort de baisse. Les tôleries y sont cotées 21 francs, avec un bon courant d'affaires.

L'optimisme qui, se manifestait dans le Nord, dans la première quinzaine du mois dernier, n'est devenu qu'une éphémère réalité, quant à l'importance des besoins seulement, et non pas même quant aux prix qui, depuis, ont subi quelque fléchissement corrélatif à la diminution des commandes.



### PARIS

#### ENSEIGNES ARTISTIQUES

Il est ouvert pour l'année 1902, entre les peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, ouvriers d'art, industriels français, etc., un concours pour la composition et l'exécution d'enseignes artistiques destinées aux maisons de Paris : hôtels, cafés, restaurants, boutiques, magasins, ateliers, etc.

Les concurrents devront se faire inscrire avant le 1<sup>er</sup> novembre à la préfecture de la Seine, au bureau des alignements et des promenades et plantations (escalier D, 2<sup>e</sup> étage). M. Perruchot, le très aimable chef de bureau, leur fournira tous les renseignements désirables sur le programme, qui pourra également être demandé par poste, et sur les diverses primes, dont le montant atteint 8000 francs.

### REIMS

#### ÉRECTION D'UNE FONTAINE DÉCORATIVE

Il est ouvert un concours de projets entre tous les architectes et sculpteurs français et étrangers, pour l'érection, dans la ville de Reims, d'une fontaine décorative qui sera placée à la rencontre des axes de la place d'Erlon et de la rue Buirette,

Le choix du sujet est laissé aux concurrents.

A titre d'indication, ils pourront s'inspirer :

A. De faits tirés de l'histoire de Reims ;

B. D'allégories sur les industries locales ;

C. D'une idée philosophique, comme la glorification du travail, les propriétés de l'eau, source de la vie, ou toute autre idée générale ;

D. Enfin créer un monument d'architecture propre à orner le point de la Ville où il sera élevé.

La dépense devant être couverte par le legs de 200.000 francs fait à la Ville par le généreux M. Subé, est ainsi réglée :

Etablissement des constructions, fondations, aqueducs et trottoirs, par les soins des services municipaux. . . . .	12.500 »
Edifice décoratif en élévation. . . . .	150.000 »
Appareils et canalisation . . . . .	5.000 »
Frais de concours, prix et honoraires . . . . .	25.000 »
A valoir pour imprévus et divers . . . . .	7.500 »
<b>Total égal. . . . .</b>	<b>200.000 »</b>

Le concours sera à deux degrés :

Le premier concours désignera les auteurs des quatre projets reconnus les meilleurs par le jury, et devant être appelés exclu-

sivement à prendre part au deuxième concours dont le programme pourra être précisé par la ville de Reims, après le concours au premier degré.

Les auteurs des quatre projets placés au premier rang prendront seuls part au deuxième concours.

Le projet classé au 5<sup>e</sup> rang donnera droit à un prix de 1500 francs.

Les projets classés aux 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> rangs recevront chacun une indemnité de 500 francs ;

L'auteur du projet placé au premier rang dans le deuxième concours sera chargé de la direction des travaux et recevra, à titre d'honoraires, 12.000 francs.

Dans le cas où le projet ayant obtenu le premier rang serait cependant jugé insuffisant, ou si, par des circonstances imprévues, le projet n'était pas exécuté, l'auteur aura droit à une indemnité de 6.000 francs. Chacun des trois autres concurrents aura droit à une indemnité de 3.000 francs.

Les projets primés resteront la propriété de la ville. Les projets non primés seront renvoyés franco, sur leur demande, à leurs auteurs.

Les projets seront adressés à M. le Maire de Reims, le 15 janvier 1903, terme de rigueur. Ils seront accompagnés d'un pli cacheté contenant le nom et l'adresse des concurrents.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétaire général de la mairie.



## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Construction d'un égout sous le cours Gambetta,** entre les chemins des Platanes et des Sablonniers.

— L'égout projeté est du quatrième type réduit comme l'égout du chemin des Platanes dans lequel il se déversera, sauf la largeur dans son œuvre qui a été portée de 80 centimètres à 1 mètre pour permettre d'installer ultérieurement des canalisations sans gêner le nettoyage. La longueur sera de 250 mètres ; la dépense s'élèverait à 15.000 francs. Le rapport du Maire, sur lequel le Conseil se prononcera prochainement, propose la mise en adjudication publique.

**Construction d'un bas-port, quai Claude-Bernard.** — Le Ministre des travaux publics a donné son approbation au projet de construction d'un bas-port, le long du quai Claude-Bernard, à Lyon.

Les plans, dressés par M. Girardon, ingénieur en chef de la navigation, comportent une dépense de 640.000 francs.

**Prolongement de l'avenue de Saxe.** — L'enquête d'utilité publique, ouverte sur le projet de prolongement de l'avenue de Saxe entre les chemins vicinaux ordinaires de la Scaronne et de la Vitriolerie, est close sans protestation défavorable. L'exécution ne saurait tarder maintenant.

**Modification des alignements de la rue de 12 mètres de largeur projetée entre le quai de Bondy et la rue de l'Angile.** — Nous avons exposé dans notre dernier numéro les modifications au tracé primitif, demandées par M. Hugué.

Dans la séance du 23 septembre, le Conseil, sur la proposition de M. Coléon, rapporteur de la deuxième Commission, a approuvé, en principe, la modification proposée.

**Création d'une allée à voitures au Parc,** pour desservir les immeubles construits sur les terrains domaniaux. — Le Conseil municipal, dans sa séance du 23 septembre, a adopté les conclusions de la deuxième Commission, conformes au rapport du maire, sur cette question, que nous avons analysé dans notre numéro du 1<sup>er</sup> août dernier.

**La direction de l'Ecole Centrale lyonnaise.** — Nous apprenons que M. Fortier, directeur de l'Ecole Centrale lyonnaise, à laquelle il appartenait depuis quarante-cinq ans, comme professeur d'abord et ensuite comme directeur, a présenté sa démission au Conseil d'administration de cet établissement.

Pendant toute cette période, M. Fortier avait consacré tout son temps et ses peines, son dévouement de tous les instants, à la bonne marche et au progrès de cette Ecole qu'il a toujours su maintenir à la hauteur de sa mission. Dans les nombreuses générations d'élèves formées par lui, il a su se faire des amis. Aussi, le Conseil d'administration de l'Ecole Centrale lyonnaise a-t-il conféré à M. Fortier le titre de directeur honoraire ; nombreux sont parmi nos lecteurs ceux qui applaudiront à ce juste hommage.

Le Conseil d'administration a désigné pour nouveau directeur, M. Rigollot, officier de l'Instruction publique, docteur ès sciences, chargé du cours de physique industrielle à l'Université de Lyon, et qui, depuis 1879, est attaché à l'Ecole en qualité de professeur. Nous avons plaisir à adresser nos félicitations à M. Rigollot, avec la conviction certaine que, sous la conduite de ce distingué universitaire, l'Ecole continuera sa marche ascendante et prospère.

**Construction d'un bas-port et d'un port élevé quai du Breuil, à Mâcon.** — Le Conseil vient de voter la somme de 29.000 francs pour ces travaux de construction, qui seront mis en adjudication publique.

**Elargissement de la rue Frédéric-Taulier, à Grenoble.** — Les propositions de la Commission spéciale, relatives au transfert de la halle aux grains dans le quartier Très-Cloîtres vont être soumises à l'examen de la Commission municipale des finances, pour permettre de ce fait l'élargissement en question.

**Travaux divers à Nantua.** — Le Conseil municipal insiste auprès du Gouvernement pour qu'il obtienne des sommes nécessaires à l'amélioration du collège. Il décide l'établissement de plusieurs urinoirs et l'installation d'un lavoir.

**Les grands travaux de Nîmes.** — Le Conseil municipal, en vue des importants travaux à l'étude, vient de voter les emprunts suivants :

1<sup>o</sup> 678.000 francs pour construction immédiate des groupes scolaires (quai Carnot, rue Pavée et rue de la Croix-de-Fer), des lavoirs et le percement de la rue Montjardin ;

2<sup>o</sup> 1.023.000 francs, construction du musée, couverture du marché Saint-Charles et de la Maternité, égouts, canalisations, etc.

3<sup>o</sup> 519.000 francs, travaux de pavage et construction de trottoirs.

**Construction de chemins en Savoie.** — Une série de travaux de construction de chemins va être à effectuer prochainement en Savoie ; en voici la nomenclature :

Elargissement du chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 30, de Chamoux à Coise, au hameau de Ponturin ; construction du chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 3, entre la Bultière et le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 4 ; construction de la section du chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 60, de Doucy à Ecole ; construction de la partie du chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 3, située entre Lovettaz et le Reposoir ; construction de la section du chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 1, comprise entre le Villard et les Laveries-des-Mines.

**Société des Architectes de la Seine-Inférieure.** — Nous recevons communication de la composition du bureau de cette Société pour l'exercice 1902-1903 :

Président . . . . .	MM. RABEL.
Vice-président . . . . .	Eug. FAUQUET.
Secrétaire de correspondance.	Aug. FLEURY.
Secrétaire du bureau . . . .	Paul PANTHOU.
Secrétaire adjoint . . . . .	Pierre LEFEBVRE.
Archiviste . . . . .	RUEL.
Treasorier . . . . .	TOUTAIN.

**Travaux aux bâtiments départementaux de Savoie.** — Voici la liste des bâtiments départementaux pour l'exécution desquels l'approbation ministérielle vient d'être donnée :

Travaux à exécuter à l'École normale de Chambéry, à celle d'Albertville et à la caserne de gendarmerie de Saint Jean de Maurienne.

**Un nouveau théâtre à Paris.** — Le *Temps* parle discrètement de la création prochaine d'un troisième théâtre lyrique. Comme la nouvelle pourrait mettre en mouvement les architectes et les entrepreneurs à la recherche de travaux, nous pouvons compléter les renseignements de notre grand confrère.

Ce grand théâtre projeté ne serait autre que l'Hippodrome.

Les travaux d'aménagement consisteraient dans la création d'une scène assez avancée dans la salle pour permettre une bonne acoustique. Quinze mille places pourraient être installées, dont trois mille au pris de 50 centimes. Les avant projets sont établis ; les devis s'élèvent à environ 500.000 francs. Une contribution serait demandée à l'Etat. M. Roujon a promis de donner un avis favorable.

**Découverte d'importants gisements de minerais de fer en Norvège.** — Une feuille norvégienne, l'*Aften Posten*, vient de publier un télégramme annonçant la découverte près de Vadso, en Norvège, d'importantes mines de fer.

Aux termes de ce télégramme, l'épaisseur des filons métalliques mis à jour varierait de 30 à 200 mètres. La teneur en fer oscillerait entre 40 et 60 pour 100 et la superficie reconnue des gisements atteindrait environ 15 kilomètres carrés.

Ces gisements se trouveraient très rapprochés de la mer, 3 kilomètres environ.

**Le goudronnage des routes.** — La suppression des poussières sur les routes est la question d'actualité. Tous les journaux en parlent, annoncent de nouveaux procédés. La presse sportive principalement annonce chaque jour aux fervents de la pédale ou de l'automobilisme une invention nouvelle. Mais si l'intérêt est grand pour les sportsmen routiers, au point de vue de leur propreté personnelle et du bon état de leur machine, il n'est pas moindre pour les simples promeneurs pédestres qui disparaissent suffoqués dans les nuages de poussière parfumée au pétrole, laissée en arrière des véhicules.

L'Angleterre, bien entendu, où les sports de tous les genres sont si fort en honneur, ne reste pas en arrière de ce mouvement d'amélioration des conditions de promenade, et des essais très curieux vont y être faits incessamment.

Un ingénieur anglais vient de trouver la composition d'un produit qui, s'il donne les résultats auxquels on est en droit de s'attendre, remplira les cœurs des chauffeurs et ceux de leurs frères cyclistes d'une joie sans égale. Ce produit est destiné à couvrir la surface des routes qui n'auront plus ainsi à faire craindre ni la poussière, si funeste à nos yeux, ni la boue, si redoutée dans les descentes et les tournants un peu rapides.

M. E. E. P. Hooley, c'est le nom de l'inventeur du nouveau procédé, doit employer, pour couvrir la surface de la route, un mélange de mâchefer chaud sortant à peine du haut fourneau, et de goudron.

M. Hooley prétend que cette préparation, une fois étendue et soigneusement écrasée à l'aide d'un rouleau extrêmement pesant, rendra la surface de la route ainsi traitée absolument impénétrable à l'eau et que les automobiles pourront y passer à n'importe quelle vitesse, même par les temps les plus secs, sans soulever la moindre poussière.

**Nécrologie.** — Nous apprenons le brusque décès de M. COURTOIS-SUFFIT, architecte du Gouvernement et de la Ville de Paris, diplômé, expert près le Tribunal civil et arbitre rapporteur près le Tribunal de commerce de la Seine.

Né à Paris, M. Courtois Suffit avait obtenu une mention honorable dès 1883 et une bourse de voyage. Médaillé de 2<sup>e</sup> classe en 1886, chevalier de la Légion d'honneur en 1889, il est membre du Jury et hors concours à l'Exposition de 1900.

M. Courtois-Suffit, qui s'est distingué dans de nombreux travaux, a succombé vendredi matin, 26 septembre, à 11 heures, à une congestion cérébrale.

Seul à son domicile, 84, boulevard des Batignolles, avec son valet de chambre, il se préparait à partir le soir rejoindre sa femme et ses trois enfants à la campagne, lorsque la mort est venue le surprendre, l'enlevant à l'affection des siens et de ses nombreux amis.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 30 août au 25 septembre.

*Boulevard du Nord.* — Maison. — Propriétaire, M. Lauvergne. — Architecte, M. Cadet, rue Ney, 75. — Entrepreneur, M. Lauvergne.

*Rue Thimonnier.* — Presbytère. — Propriétaire, Fabrique de Saint-Vincent. — Architectes, MM. Chomel, Billon et Tixier, 22, rue Constantine.

*Rue de Bonnel, 63.* — Exhaussement d'une maison. — Propriétaire, M. Orlandi. — Architecte, M. Boistard, rue Servient, 5.

*Chemin Saint Simon, impasse Paquet-Morel.* — Maison. — Propriétaire, M. Lessentier. — Architecte, M. de Champ, rue Romarin, 29.

*Rue Duguesclin, 275.* — Exhaussement d'une maison. — Propriétaire, M. Thomasset. — Architecte, M. Garin, rue de l'Hôtel-de-Ville, 40.

*Cours Lafayette, 147.* — Maison. — Propriétaire, M. Richard. — Architecte, M. Gauthier.

*Rue de la Villette, 43.* — Maison. — Propriétaire, M. Leblanc. — Architecte M. Géry, rue de Bonnel, 20.

*Rue Claude-Joseph-Bonnet, 24.* — Annexe et exhaussement. — Propriétaire, M. Roussel. — Architecte, M. Martinon, rue de Sèze, 119.

*Quai Saint-Antoine, 30.* — Construction sur cour. — Propriétaire, M<sup>lle</sup> Laprévotte. — Architecte, M. Porte, rue de la République, 7.

*Grande rue de la Guillotière, 121.* — Exhaussement sur cour. — Propriétaire, M. Bouvard. — Entrepreneurs, MM. Masson et Tardieu.

*Rue Bellicard, 2.* — Maison. — Propriétaire, M. Collomb.

*Impasse Benoit, 5.* — Maison. — Propriétaire, M. Dubost.

*Chemin de Villeurbanne, à Vénissieux.* — Maison. — Propriétaire, M. Fuiot.

*Rue Corderie, 8.* — Maison. — Propriétaire, M. de la Chomette. — Architectes, MM. Chevallet et Burel, rue Constantine, 8.

*Chemin de Bonnard, 38.* — Maison. — Propriétaire, M. Goux. — Architecte, M. Curny.

*Avenue Félix-Faure, 186.* — Maison. — Propriétaire, M. Jamet. — Architecte, M. Curny.

*Chemin Saint-Maurice, 17.* — Maison. — Propriétaire, M<sup>me</sup> veuve Bataille. — Architecte, M. Curny.

*Rue Amiral-Courbet, 14.* — Maison. — Propriétaire, M. Epinat.

*Rue Montbernard, 51.* — Exhaussement d'une maison. — Propriétaire et entrepreneur, M. Baudin.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 22 septembre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égouts dans les six arrondissements. — 1<sup>er</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Catelle, 11 p. — Biguet, 12 p. 100. — Canque, 15 p. 100. — Duret, 15 p. 100. — Boursier, 20 p. 100. — Taboury, 21 p. 100. — Védrine, 21 p. 100. — Adjud., M. Cavarrier, 21 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Biguet, 11 p. 100. — Taboury, 12 p. 100. — Foraz, 14 p. 100. — Védrine, 15 p. 100. — Cavarrier, 16 p. 100. — Boursier, 21 p. 100. — Adjud., M. Catelle, 23 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Richard, 4 p. 100. — Empeiraire, 10 p. 100. — Boursier, 13 p. 100. — Védrine, 14 p. 100. — Taboury, 15 p. 100. — Foraz, 16 p. 100. — Duret, 21 p. 100. — Biguet, 22 p. 100. — Adjud., M. Cavarrier, 23 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Catelle, 5 p. 100. — Monin, 13 p. 100. — Taboury, 14 p. 100. — Lepetit, 15 p. 100. — Boursier, 17 p. 100. — Védrine, 16 p. 100. — Adjud., M. Cavarrier, 19 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Monin, 11 p. 100. — Catelle, 13 p. 100. — Cavarrier, 14 p. 100. — Dufier, 18 p. 100. — Boursier, 20 p. 100. — Lebesson, 20 p. 100. — Adjud., M. Védrine, 21 p.

100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Védrine, 14 p. 100. — Bourcier 16 p. 100. — Monin, 16 p. 100. — Foraz, 17 p. 100. — Taboury, 19 p. 100. — Cavarnier, 20 p. 100. — Adjud., M. Lebossion, 20, 10 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 14 septembre. — *Mairie des Neyrolles.* — Travaux d'agrandissement du cimetière. Montant des travaux, 6 576 fr. 07. Soumissionnaires : MM. Dougnou, Levrat, prix du devis. — M. Bombard, 0,50 p. 100. — Adj., M. Mallet, à Nantua, 1 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 21 septembre. — *Mairie de Poncin.* — Construction d'un groupe scolaire avec mairie. Montant des travaux, 69.307 fr. 70. Soumissionnaires : MM. Bussière, 2 p. 100. — Martin, 3 p. 100. — Bougain, 1 p. 100. — Durel et Marchand, 3 p. 100. — Chamodou, 2 p. 100. — Abel, 1 p. 100. — Lafarge, 6 p. 100. — Adjud., M. Parneix, à Poncin, 8 p. 100 de rabais.

**Ardèche.** — 25 septembre. — *Mairie d'Annonay.* — Travaux sur chemins vicinaux. Pavage du boulevard et de l'avenue Marc-Seguin en pavés d'échantillon en grès et relevé à bout d'une partie de l'avenue. Montant des travaux, 70.000 fr. Soumissionnaires : MM. Maxime Béraud, 10 p. 100. — Durand, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Arhod père et fils, Auguste Lagnier, Frédéric Giraud, Ulysse Arragon, prix du devis. — M. Lucien Desflaches, 1 p. 100. — Adjud., M. Antoine Biguet, à Lyon, 2 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 21 septembre. — *Mairie de Livet et Gavet.* — Construction d'un groupe scolaire et salle de réunion à Rioupéroux. Montant des travaux, 52.500 fr. Adjud., M. Pierre Debernardy, à Gières (Isère), 8 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 18 septembre. — *Préfecture.* — Travaux communaux. 1<sup>er</sup> lot. Château-Chalon. Amélioration du régime des eaux. Montant des travaux, 25.000 fr. Soumissionnaires : MM. Pérignon, Vinet et Cie, 6,10 p. 100. — Theobald Buchailat, 3,75 p. 100. — Honoré Treille, 5,65 p. 100. — Adjud., M. Emile Boisson, à Voiteur, 10,80 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Bourcia. Réparations à l'église et au presbytère. Montant des travaux, 3.900 fr. Adjud., M. Joseph Juillard, à Saint-Julien, 5,10 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Cézia. Construction de fontaine. Montant des travaux, 2.250 fr. — Soumissionnaire : M. Felicien Chevron, prix du devis. — Adjud., M. Grandclément, à Echallon, 2 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Bourcia. Réparations à la maison d'école. Montant des travaux, 1.415 fr. Adjud., M. Joseph Juillard, 5,10 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Ruffey. Réparations au bureau de poste. Montant des travaux, 1.500 fr. Adjud., M. Felicien Duperrier, à Ruffey, 15,10 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Clairvaux. Réparations aux murs du cimetière. Montant des travaux, 1.200 fr. Soumissionnaires : MM. Auguste Deroche, 7,06 p. 100. — Joseph-Romain Bosc, 9,10 p. 100. — Adjud., M. François Campana, à Clairvaux, 15 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 18 septembre. — *Préfecture.* — Routes nationales. Construction à l'ôle, d'un magasin pour abriter le matériel d'entretien des routes appartenant à l'administration. Montant des travaux, 6.000 fr. Soumissionnaires : MM. Jean-Baptiste Marlin, Antoine Ravel, prix du devis. Adjud., M. Constant Duparet, à Parcey, 1 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 6 septembre. — *Préfecture.* — Travaux sur routes départementales. — 1<sup>er</sup> lot. Route départementale n° 9, de Pontcharra à Beaufort. Rechargement. Montant des travaux, 6.200 fr. Adjud., M. François Ossola, à Coise, prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. Route départementale n° 11, de Chambéry à Anuecy. Rechargement. Montant des travaux, 5 500 fr. Adjud., M. Nestor Bernasconi, à Chambéry, prix du devis.

**Savoie (Haute-).** — 6 septembre. — *Sous-préfecture de Saint-Julien.* — Travaux communaux. Minzier. Adduction d'eau aux écoles. Montant des travaux, 6.800 fr. Soumissionnaires : MM. Louis Maillet, Charles Nachetti, Louis Guelpa, Joachim Canepa, Louis Serratrice, prix du devis. — MM. Louis Perolini, 2 p. 100. — Valentin, Serratrice, 1 p. 100. — Charles Comali, 3 p. 100 (s'est retiré). — Félix Negro, 1 p. 100. — Charles Galletto, 1 p. 100. — Adjud., M. Marie Vachat, à Chens, 3 p. 100 de rabais.

**Savoie (Haute-).** — 20 septembre. — *Sous-préfecture de Saint-Julien.* — Travaux communaux. Vulbens. Chevrier et Dingy-en-Vuache. Réparations aux bâtiments coparociaux de Vulbens. Mont. des travaux, 3.570 fr. 45. Soumissionnaires : MM. Valentin Serratrice, 12 p. 100. — Etienne Bergeron, 8 p. 100. — Pierre Francoz, 6 p. 100. — Sylvain Serratrice, 1 p. 100. — Emile Bertowe, 4 p. 100. — Vincent Carabelli, 10 p. 100. — Joachim Campa, 9 p. 100. — Louis Sogno, 16 p. 100. — Second Nachetti, 2 p. 100. — Alphonse Tisso, 10 p. 100. — Louis Dérobert, 10 p. 100. — Adjud., M. Félix Negro, à Annemasse, 17 p. 100 de rabais.

**Ministère de la Guerre.** — 6 septembre. — *Mairie de Nice.* — Service du génie. Chefferie de Nice. Travaux à exécuter dans la place de Nice, pendant les années 1902 à 1905 inclus, pour la construction du chemin militaire de l'Abadie au mont Macaron et embranchements annexes. Montant des travaux, 35.000 fr. Soumissionnaires : MM. Ferdinand Chassat, 11 p. 100. — Victor Maubert 15 p. 100. — François et Jacques Faraut, 17 p. 100. — Massiera et Carboni, 19 p. 100. — Jean Rempigler, 20 p. 100. — Felicien Escoffier, 21 p. 100. — Antoine Faraut, 24 p. 100. — Fortuné Gerbin et Ange Deiro, 24 p. 100. — Laurent Tardy, 28 p. 100. — Louis Faraut, 31,20 p. 100. Adjud., M. Martino fils, à Nice, 38 p. 100 de rabais.

**Ministère de la Guerre.** — 8 septembre. — *Mairie de Toulon.* — Service du génie. Chefferie de Toulon. Construction d'un poste photo-électrique à la Pointe-du-Chevalier et d'une batterie de 95 millimètres à la Vigie de Giens. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, roctage, maçonneries, carrelages, pavages, travaux en ciment, etc. Montant des travaux, 59.000 fr. Soumissionnaires : MM. Benoît Genin, 25 p. 100. — Marcellin Falco, 20 p. 100 d'augmentation. — M. Marius Charlois, prix du devis. — MM. Edouard Jouquières, 7 p. 100. — Paulin Lantrua, 6 p. 100. — Alexandre Borrelly, 5 p. 100. — Ernest Moreteaud, 5 p. 100. — Eugène Falety, 5 p. 100. — Adjud., M. Pierre Armitano, Quartier Rodellaac, Toulon, 7,10 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie, ameublement en bois, peinture, vitrerie. Montant des travaux,

3.500 fr. Soumissionnaires : MM. Pierre Armitano, 24 p. 100. — Victor Albouy, 24 p. 100. — Malvenu et Olive, 25 p. 100 d'augmentation. — Adjudic., M. Eugène Garnier, Quartier Valbourdin, Toulon, 23 p. 100 d'augmentation. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie, zinguerie, plomberie, cuivrierie, fontainerie. Montant des travaux, 9.500 fr. Soumissionnaires : MM. Pierre Roveta, 5 p. 100. — Toussaint Taupia, 8 p. 100. — Pascal Piana, 12 p. 100 d'augmentation. — MM. Pierre Biancheri, 5 p. 100. — Armitano, 1 p. 100. — Adjud., MM. Pizani et Raymond, Maison Neuve, Toulon, 10 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Lundi 6 octobre, 10 h. — *Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Entretien et grosses réparations pendant 3 ans, à partir de 1903, sur la circonscription de Villefranche, du chemin de grande communication n° 5 bis de Fraus à Roanne. Montant des travaux, 30 693 fr. 45. A valoir, 6.106 fr. 55. Total, 36.500 fr. Cautionnement, 510 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Entretien et grosses réparations pendant trois ans, à partir de 1903, sur le canton d'Anse, du chemin de grande communication n° 6 bis; de Villefranche à Feurs. Montant des travaux, 1.187 fr. 25. A valoir, 212 fr. 75. Total, 1.400 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Entretien et grosses réparations pendant 3 ans, à partir de 1903, sur le canton d'Anse, du chemin de grande communication n° 14 bis, de l'Arbresle au département de l'Ain. Montant des travaux, 1.525 fr. 50. A valoir, 274 fr. 50. Total, 1.800 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Entretien et grosses réparations pendant deux ans, à partir de 1903, sur la circonscription du Bois-d'Oingt, du chemin d'intérêt commun n° 12, de Tarare à Lamure. Montant des travaux, 1 415 fr. A valoir, 285 fr. Total, 1.700 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Entretien et grosses réparations, pendant deux ans, à partir de 1903, sur la circonscription du Bois-d'Oingt, du chemin d'intérêt commun n° 48, de Chamelet à Ronno. Montant des travaux, 2.213 fr. A valoir, 387 fr. Total, 2.600 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Entretien et grosses réparations, pendant deux ans, à partir de 1903, sur la circonscription du Bois-d'Oingt, du chemin d'intérêt commun n° 70, des Ponts-Tarrêts au Saule-d'Oingt. Montant des travaux, 3.341 fr. 10. A valoir, 658 fr. 90. Total, 4.000 fr.

Dépôt des soumissions les mercredi, jeudi et vendredi, 1, 2 et 3 octobre, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir. — Visa par l'agent voyer en chef du département du Rhône, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Rhône.** — Dimanche 12 octobre, 10 h. — *Mairie d'Anse.* — Syndicat des Prairies, d'Anse, Limas, Pommiers et Villefranche. Travaux d'amélioration de digue. Exhaussement de la digue. Montant des travaux, 2.722 fr. 48. Curage du bief. Montant des travaux, 2.081 fr. 10.

Renseignements à la mairie.

**Rhône.** — Lundi 13 octobre 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Travaux de construction d'un égout du 4<sup>e</sup> type, sous le chemin vicinal ordinaire n° 17 « des Pins », entre la rue Paul-Bert et l'avenue Félix-Faure, évalués à la somme de 14.358 fr. 26. Cautionnement, 500 fr.

Les devis, plans, profils et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Lundi 20 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Mise en état de viabilité des rues ouvertes dans les quartiers Saint-Vincent et de la Martinière par la Compagnie Immobilière du 1<sup>er</sup> arrondissement. Construction d'égouts et de chaussées. — 1<sup>er</sup> lot. Construction d'égouts du 4<sup>e</sup> type, rue de la Martinière, rue Thimonnier et rue non dénommée allant de la place de la Miséricorde à la place Sathonay. Montant des travaux, 25 481 fr. 80. Cautionnement, 1.600 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon en grès des rues de la Martinière, rue Thimonnier, rue non dénommée allant de la place de la Miséricorde à la place Sathonay et ancienne place Saint-Vincent. Montant des travaux, 90.963 fr. 50. Cautionnement, 4 000 fr.

Les devis, plans, profils et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la Mairie de Lyon (bureau des renseignements) où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Ain.** — Dimanche 12 octobre, 2 h. — *Mairie de Saint-Marcel.* — Travaux communaux. Construction d'une classe, d'un préau et de murs de clôture. Montant des travaux, 8.460 fr. 07.

Renseignements à la mairie et chez M. Ferret, architecte départemental, à Bourg.

**Doubs.** — Samedi 11 octobre, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Chemins de grande communication. 1. Chemin n° 22. Réfection de rigoles pavées, bordures de trottoirs et caniveaux à la sortie d'Ornaux. Projet du service vicinal. Mont. des travaux, 2.474 fr. 22. Cautionnement, 80 fr. — 2. Chemin n° 32. Réfection partielle d'un mur de soutènement à l'entrée du village de Lods (kil. 44,510). Projet du service vicinal. Montant des travaux, 1.149 fr. 20. Cautionnement 40 fr. — 3. Chemin n° 32. Réfection de bordures de trottoirs et caniveaux dans la traversée du village de Lods. Projet du service vicinal. Montant des travaux, 1.566 fr. 61. Cautionnement, 30 fr. — Chemins vicinaux ordinaires et ruraux. 4. Guyans-Durnes. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 6, entre son origine et le territoire de Verniertontaine. Projet du service vicinal. Montant des travaux, 4.776 fr. 84. Cautionnement, 200 fr. — 5. Larnod. Construction du chemin rural dit « du Puits ». Projet du service vicinal. Montant des travaux, 2.269 fr. 63. Cautionnement, 100 fr. — Travaux communaux et adduction d'eau. 6. Avanne. Réparations aux bâtiments communaux. Projet de M. Coin, architecte. Montant des travaux, 967 fr. 40. Cau-

tionnement, 30 fr. — 7. By. Construction de murs de clôture au cimetière. Projet de M. Coin, architecte. Montant des travaux, 1.507 fr. 60. Cautionnement, 45 fr. — 8. Pirey. Etablissement d'un pont bascule. Projet de M. Coin, architecte. Montant des travaux, 1.787 fr. 32. Cautionnement, 50 fr. — 9. Marchaux. Réparations aux édifices communaux. Projet de M. Chaignet, agent voyer. Montant des travaux, 1.560 fr. Cautionnement, 45 fr. — 10. Chauvenne. Réfection des peintures du clocher de l'église. Projet de M. Saint-Ginest, architecte. Montant des travaux, 379 fr. 50. Cautionnement, 15 fr. — 11. Monthenoit, Monflovin, Hauterive-la-Fresse, La Longeville et Ville-du-Pont. Restauration de l'église et du cloître. Projet de M. Berard, à Paris. Montant des travaux, 93 845 fr. 88. Cautionnement, 3.000 fr. — 12. Fabrique de l'église de Villers-sur-Montrond. Réparations à l'église. Projet de M. Barrey, architecte. Montant des travaux, 465 fr. Cautionnement, 15 fr. — 13. Byans. Construction d'un réservoir et établissement de conduite. Projet du service vicinal. Montant des travaux, 23.535 fr. 48. Cautionnement, 700 fr.

On pourra prendre connaissance des projets, des clauses et conditions du cahier des charges à la préfecture (2<sup>e</sup> division), tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, sauf les jours fériés.

**Drôme.** — Mercredi 15 octobre, 2 h. — *Mairie de Valence.* — Construction du collège. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie, couverture. Montant des travaux, 295.848 fr. Cautionnement, 15.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, fumisterie. Mont des travaux, 45.930 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie. Montant des travaux, 77.409 fr. Cautionnement, 4.000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Gros fers en fonte, quincaillerie. Montant des travaux, 65.965 fr. Cautionnement, 3.500 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plomberie et zinguerie. Montant des travaux, 33.547 fr. Cautionnement, 1.600 fr.

Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Samedi 11 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Edifices départementaux. Arrondissement de Charolles. — 1<sup>er</sup> lot. Construction d'un asile de vieillards (fondation Boulhier de Rochefort), à Semur-en Brionnais. Mise à prix, 103.122 fr. 69. Cautionnement, 5.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Construction d'un bâtiment de dépendances pour l'asile de vieillards à Semur-en Brionnais. Mise à prix, 14.179 fr. 28. Cautionnement, 1.000 fr., non compris les sommes à valoir pour travaux imprévus et les honoraires de l'architecte.

Le certificat de capacité devra avoir été délivré sur papier timbré, depuis moins d'un an, par un ingénieur des ponts et chaussées, par l'architecte du département ou par un architecte connu. Il devra contenir, autant que possible, l'indication sommaire et la mention des soins qu'il a apportés à remplir ses engagements, et être visé par l'architecte du département; à cet effet, les certificats devront être déposés à son bureau au moins huit jours à l'avance.

Le bureau pourra prendre connaissance de tout autre certificat, mais seulement s'il le juge convenable.

Les devis et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la préfecture (3<sup>e</sup> division), et dans les bureaux de M. Poinet, architecte du département, 9, rue Senecé, à Mâcon, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours, de 9 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

**Saône-et-Loire.** — Vendredi 17 octobre, 2 h. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Travaux sur chemins vicinaux. Jambles. Construction du chemin rural n° 2, sur 313 m. Montant des travaux, 1.705 fr. 88. A val., 133 fr. 12. Total, 1.839 fr. Cautionnement, 60 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Ducerf, agent voyer cantonal à Givry.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 19 octobre, 2 h. — *Mairie de Pruzilly.* — Travaux communaux. Construction d'une école mixte et mairie. Montant des travaux, 25 800 fr. Cautionnement, 1.300 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. Pinchard, architecte à Mâcon.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 19 octobre, 2 h. — *Hôtel de ville de Chagny.* — Travaux d'assainissement de la ville de Chagny. Etablissement d'un réseau d'égouts en tuyaux de ciments, de conduites d'eau en fonte et de bordures de trottoirs avec contrebasses. Montant des travaux, 134.134 fr. 49. A valoir, 13.192 fr. 24. Total, 147.326 fr. 73. Cautionnement, 4.500 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Tourlay, ingénieur en chef des ponts et chaussées, place Saint-Vincent, 13, à Mâcon.

Renseignements à la mairie.

**Savoie.** — Samedi 11 octobre, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. 1<sup>er</sup> Alimentation en eau potable de la commune d'Arvillard. Projet dressé par M. Fosseret, géomètre à La Rochette. Montant des travaux à adjudger et détaillés au devis estimatif, 34.388 fr. 50. Honoraires de l'architecte, 1.719 fr. 40. Total de la dépense prévue au projet, 36.107 fr. 90. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 1.720 fr. — 2<sup>e</sup> Réfection de la toiture de l'église, de la sacristie et du clocher de Puisgros. Projet dressé par M. Boget, architecte à Chambéry. Montant des travaux à adjudger et détaillés au devis estimatif, 12.084 fr. 05. Somme à valoir pour travaux imprévus, 500 fr. Honoraires de l'architecte, 29 fr. 20. Total de la dépense prévue au projet, 13.213 fr. 25. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 600 fr.

On pourra prendre communication des plans, devis et cahier des charges soit à la mairie de la commune intéressée, soit à la préfecture (3<sup>e</sup> division, 3<sup>e</sup> bureau), tous les jours, de 2 heures à 4 heures de l'après-midi, excepté le dimanche.

LIQUIDATIONS

NOMS, PROFESSIONS, DOMICILES	SYNDICS	
	MM.	
François Renard, marchand de cravates, 18, rue Royale. . . . .	H. Feys.	Vérification, vendredi 3 octobre, 9 heures.
Philippe Delastre, fournitures pour modes, 15, rue Centrale . . . . .	Eug. de Villeneuve.	— mercredi 15 — 9 h. 1/2.
Jean-Eugène Roche, pharmacien, 23, rue du Bât-d'Argent . . . . .	H. Feys.	— mercredi 1 <sup>er</sup> — 9 h. 1/2.
Emile Riedmann, rouennerie, rue de la République . . . . .		Convocation, vendredi 3 — 9 h. 3/4.
Claude Romey, épicier, 27, rue des Trois-Pierres . . . . .		— vendredi 3 — 10 heures.
Dlles Henriette Guicherd et Marie-Anais Giriat, 45, rue de la République	J. Pitre.	Vérification, vendredi 3 — 9 h. 1/4.
Louis-Marie Grosclaude, grains et légumes, 14, place de la Martinière . .	—	— mardi 7 — 9 h. 1/2.
Joannes-Marie-Louis Celard, imprimeur-lithographe, 16, rue Terme . . .	Eug. de Villeneuve.	— mardi 7 — 9 heures.
Varloud et Cie, plomberie, zinguerie, 51 avenue de Noailles . . . . .		Convocation, mardi 7 — 10 h. 3/4.
Louis Ravand, fabricant de cierges, 27, rue Tupin . . . . .	Eug. de Villeneuve.	— mercredi 8 — 10 heures.
Claude Marquis, entrepreneur, 39, rue des Passants . . . . .	H. Feys.	— mardi 7 — 10 h. 3/4.
Antoine-Paul Robert, fabricant de couvertures, 33, rue Charlet . . . . .	J. Verney.	Vérification, mercredi 8 — 8 h. 3/4.
M. Giraud, ex apprêteur, 78, cours Vitton . . . . .	H. Feys.	— mercredi 8 — 8 h. 3/4.
Jean-Marie Cogniet, commissionnaire en soieries, 18, rue Royale . . . .	J. Pitre.	— vendredi 10 — 10 heures.
Marchand et Perretier, chemisiers, 7, rue de la République . . . . .	H. Feys.	— vendredi 10 — 10 h. 1/2.
		<b>Conversions de Liquidations en Faillites.</b>
Hypolyte-Louis Duclos, épurateur de graisse, chemin de Gerland, 66. . . .	J. Pitre, juge com., Celle.	Jugement du 2 septembre.
Jean-Claude Vermorel, mercier, 174, cours Lafayette. . . . .	Eug. de Villeneuve.	— 9 —
Jean-Etienne Boissat, 8, cours Vitton . . . . .	J. Pitre.	— 12 —

FAILLITES

NOMS, PROFESSIONS, DOMICILES	SYNDICS	JUGES-COMMISSAIRES	
		MM.	
Poncet, 8, rue Sébastopol. . . . .	Eug. de Villeneuve.	MM.	Vérification, mercredi 8 octobre, 10 heures.
Clotilde et Marie Debourg, lingerie, 26, rue Moncey . . . . .	—	Ginon.	— mercredi 8 — 10 heures.
Billon fils, menuisier, 83, chemin de Gorge-de-Loup . . . . .	J. Verney.	Celle.	— vendredi 21 — 9 h. 3/4.
Claude Puissant, marchand de bois, 98, rue Corne-de-Cerf . . . . .		Commandeur.	Convocation, mardi 3 — 9 h. 1/2.
Joseph Nicolet, tourneur sur métaux, 17, rue de la Thibaudière . . . .	H. Feys.	Ginon.	Vérification, mercredi 1 <sup>er</sup> — 10 heures.
Vaganay, cordonnier, 14, rue Laurencin. . . . .	—	Loras.	— vendredi 17 — 10 heures.
Guillaume Crozier, bourrelier, 66, avenue de Saxe . . . . .		Celle.	Convocation, vendredi 10 — 9 h. 3/4.
P. Breuil, 40, rue Paul-Bert. . . . .	J. Verney.	Chevrolet.	— mercredi 8 — 9 h. 1/2.
Dlle Thérèse Vincent, chaussures, 40, rue de l'Hôtel-de-Ville. . . . .	H. Feys.	Ginon.	Vérification, mercredi 8 — 10 heures.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	145 »	150 »
— en planche rouge . . . . .	180 »	185 »
— — — jaune . . . . .	150 »	160 »
Étain Banks en lingots . . . . .	315 »	320 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	310 »	315 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . .	34 »	35 50
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	38 »	39 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	41 50	45 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	63 25	»
— — — Autres marques . . . . .	62 »	63 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	475 »	500 »
— laminé . . . . .	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	375 »	400 »
— laminé . . . . .	475 »	550 »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20 »	»
Fer à double T, AO . . . . .	22 »	»
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	24 »	»
Mercure . . . . .	700 »	750 »

**DESSINATEUR-ARCHITECTE**, jeune, cinq années d'architecture, dont trois dans un cabinet de grande ville, demande emploi. — S'adresser aux bureaux du journal.

**DESSINATEUR** ayant expérience des travaux d'architecture, au courant de la décoration, des travaux de voirie, levés de plans, installations d'usines, etc., demande emploi, bonnes références. S'adresser aux bureaux du journal.

**ON DEMANDE** un 1<sup>er</sup> employé Architecte. S'adresser à la Construction Lyonnaise.

**LYON**  
**PHOTOGRAPHIE VICTOIRE**

— AU PREMIER —

**22, Rue Paul-Chenavard, 22**

Photographies de groupes. — Photographies industrielles.  
Photographies de chantiers et d'usines.

SIX MÉDAILLES D'OR

Hors Concours. — Membre du Jury, 1894.

**RÉGIE D'IMMEUBLES**

VENTE ET LOCATION  
DE VILLAS o o o o o

o o o MAISONS o o o

o o o o o TERRAINS, ETC.

**P. FUZIER-PERRIN**

59, Route de Paris, LA DEMI-LUNE

**SPECTACLES**

**Théâtre des Célestins.** — Mercredi 1<sup>er</sup>, jeudi 2 et vendredi 3 octobre, à 8 h. 1/4, *Chapeau*, scène de ménage en un acte, par Marc Sonal; à 8 h. 3/4, *Mariage d'argent*, étude de paysans en un acte, par E. Bourgeois; à 9 h. 1/2, *l'Enigme*, pièce en deux actes, par Paul Hervieu; à 10 h. 3/4, *le Pape et l'Empereur*, scènes d'histoires, par Jacques des Gachons.

Le public a fait hier un chaleureux accueil à ces deux œuvres et aux interprètes qui y ont montré d'excellentes qualités.

**Casino-Kursaal.** — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, spectacle-concert. Mlle Debrége, l'étoile de la Cigale de Paris, a été fort appréciée du nombreux public qui assistait hier au soir au gala de mardi au Casino-Kursaal; Estés et Luigi, leur chien Falky; les sœurs Estrellas, habiles chorégraphes espagnoles; les Cliftons, extraordinaires cyclistes; Gengiro; Marguerite Palluy, chanteuse à voix; les sœurs Davies; la belle Lorca, présentant des lapins qui sont le dernier mot du dressage; l'artiste burlesque et si applaudi Bi-bo-bi, etc., etc.

**Nouveau-Théâtre (ex-Eldorado).** — Nous croyons ne pas nous tromper en annonçant que les Lyonnais traverseront le pont pour aller cours Gambetta voir jouer *la Mascotte*, dont hier la première a obtenu un beau succès. — Rappelons que le rideau se lève à 8 h. 1/2 et que, *la Mascotte* étant jouée seule, le spectacle est terminé avant le départ du dernier tramway pour Lyon et la banlieue.

**Horloge (cours Lafayette, 137).** — Ce soir, dernière de *Diane s'amuse*, donnée au bénéfice de l'Œuvre des Enfants à la montagne. Demain, première de *l'Anglais tel qu'on le parle*, un acte de Tristan Bernard, et débuts d'Esther Le Kain, de Bargold and Sailles, de Canjoint et de Germaine Rafael.

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, Rue Gentil. — 30385

**FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION**

**CARRÉAUX EN CIMENT**

**VE A. DEMOLINS**, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

**PRODUITS REFRACTAIRES & GRÉS**

**PROST ET PICARD à Givors (Rhône)**, Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

**SABLE.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Graviers, Cailloux roulés.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grés et Boisseaux. Ardoises.

**CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**CHAUX ET CIMENTS.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Viallard) succursale à Saint-Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

**PEINTURE & PLÂTRERIE**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

**CHEVROT ET DELEUZE**, 64, rue de Marseille, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Laites suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales: Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

**CÉRAMIQUE**

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Saivagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

**PRODUITS CÉRAMIQUES.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plâtres en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales: Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grés et Boisseaux (ardoises).

# J<sup>H</sup> JAY & JALLIFFIER, A GRENOBLE

CONSTRUCTEURS BREVETÉS S. G. D. G.

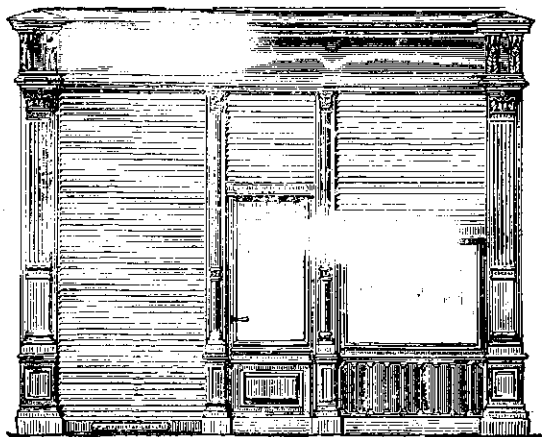
Succursale: 18, Vieux Chemin de Rome, Marseille

2 MÉDAILLES D'OR, PARIS 1890

EXPOSITION UNIVERSELLE  
LYON 1894

MÉDAILLE D'OR

LA PLUS HAUTE  
RÉCOMPENSE



PRINCIPALES SPÉCIALITÉS :

FERMETURES EN FER  
ET EN TOLE D'ACIER ONDULÉE

NOUVEAU SYSTÈME SILENCIEUX

S. G. D. G.

Persiennes Fer, Persiennes Fer et Bois

MONTE-PLATS — MONTE-CHARGES

Escaliers tournants Fer et Bois

Moules métalliques pour Tuyaux en Ciment

MACHINES A BRIQUES — Outils de Cimentiers

Représentant à Lyon: M BUY 6, rue Rabelais, Lyon

En Vente

## LE CICERONE DE LYON

9<sup>e</sup> édition

Contenant la nomenclature complète des rues, de Lyon, tarif des voitures de place, service des tramways, cars ripert, bateaux.

Prix : 10 c. — Franco : 15 c.

Agence Fournier, 14 rue Confort LYON.

## Cristalonyx

Inaltérabilité absolue PROCÉDÉ GUINET breveté S. G. D. G.

J. BOSSAN

8, rue des Prêtres, 8, LYON

REVÊTEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

DÉCORATION ARTISTIQUE

pour Meubles et Objets d'Art,  
Plaques de propreté. Enseignes, etc.

## CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Seize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Laites, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

## F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

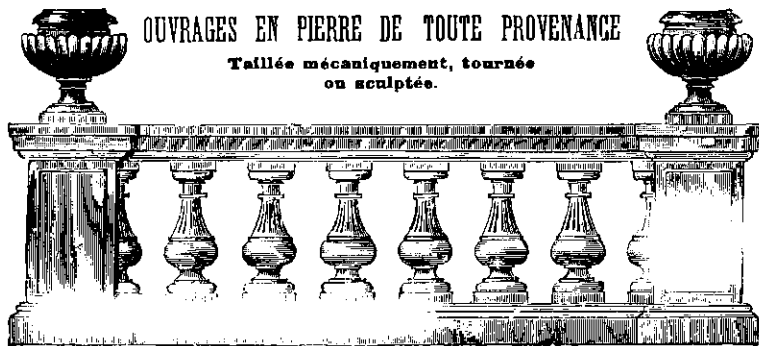
CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournée  
ou sculptée.

BALUSTRADES

partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

## CHEMIN DE FER PORTATIF

SYSTÈME JULES WEITZ, Breveté S. G. D. G.

Pour Travaux Publics

MINES, PLANTATIONS

WAGONS PERFECTONNES

TRICYCLES

Jules WEITZ

LYON

VENTE

AVEC

LOCATIONS

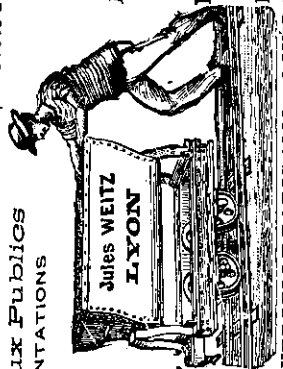
Facilité d'achat

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889 - 2 MÉDAILLES D'OR

Exposition Industrielle de Saint-Etienne 1891 - Premier prix médaille d'Or

Exposition Industrielle et agricole de Béziers 1892 - Premier prix médaille d'Or

Expositions Univ. de Lyon 1894, 2 MÉDAILLES D'OR, BORDEAUX 1895, HORS CONCOURS, Membre du Jury.



ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

A l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

## CARRELAGES & REVÊTEMENTS

pour Administrations, Hôpitaux,  
Châteaux, Établissements  
Religieux et Industriels, Villas.

CAR EAUX EN GRÈS

de BOUILLONNES de MAUBEUGE

CARREAUX et Pavage

(bruns, noirs, rouges, jaunes)

DE PONT S<sup>T</sup> MAXENCE

CARREAUX MOSAIQUES

DE G. NICOLET

CARREAUX

DE MARSEILLE

ET D'ORANGE

Tomettes

de

Salernes

TUILES

BRIQUES

BOISSEAUX

WAGONS-LACOTE

Faïences et Émaux

de Giardoni et Brault

DE CHOISY-LE-ROI

PRODUITS RÉFRACTAIRES

DE PHILIP DE BOLLÈNE

Tuyaux en grès

DE PROST ET PICARD

Chauffage à basse pression de SAUVAIRE

ingénieur à Marseille

TUILERIE

de Sainte-Foy-l'Argentière

2, place Meissonier, LYON

(ancienne place Saint-Pierre)

IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE

ANCIENNE MAISON PITRAT AINÉ

Alexandre REY, Successeur

4, rue Gentil, Lyon

## MOSAIQUE

de marbre, romaine et vénitienne

pour dallages et décorations

MOSAIQUE ARTISTIQUE EN OR ET ÉMAUX

Décorative et avec Figures

BERTIN & C<sup>IE</sup> 223, avenue de Saxe, Lyon

Voir notre Exposition dans notre vitrine